

Communiqué de presse sur ex Océanile

Le conseil communautaire de l'île de Noirmoutier a décidé de confier la gestion et l'exploitation du centre aqua-récréatif (ex Océanile) à la société Vert Marine, une société, basée à Mont Saint-Aignan (76) et qui est spécialisée dans la gestion de piscines et d'équipements sportifs.

Ce groupe – 30 Millions d'euros de chiffres d'affaires et qui compte 660 collaborateurs – gère déjà une quarantaine de piscines en France dont, dans le département de Vendée, le centre « Océanide » de Fontenay le Comte, la piscine du remblai, aux Sables d'Olonne, et le site « Cap vert » aux Herbiers.

Propriété de la Communauté de Communes, le centre aqua-récréatif de Noirmoutier était géré depuis 1994 par la SA Bodin, qui disposait d'une convention de gestion, établie avec l'ancien district de l'Ile, pour une durée de 50 ans.

C'est un rapport de la Chambre régionale des comptes qui a remis en cause, au départ, ce contrat.

La Chambre régionale des comptes – une institution indépendante chargée d'examiner la régularité mais également la qualité de la gestion des collectivités – considérait, en effet, comme anormalement longue cette durée de contrat (50 ans) rappelant, au passage, le principe jurisprudentiel suivant : « la durée d'un contrat de délégation de service public doit être en rapport avec la durée de vie normale de l'équipement ». Avant de dénoncer : « Une durée de cinquante années excède donc largement cette notion ».

A l'issue d'une procédure juridique, initiée par la SA Bodin contre la Communauté de communes, la justice administrative concluait alors en octobre dernier à la nullité du dit contrat de 50 ans.

La structure intercommunale était donc amenée, en suivant les recommandations de deux cabinets d'études indépendants – dénommés KPMG et Fidal – basés à Nantes, de lancer une consultation dans le cadre d'une nouvelle délégation de service public.

En clair, de passer un nouveau contrat de délégation de service public, cette fois légal, c'est-à-dire d'une durée beaucoup moins longue, avec une société, bien sûr, spécialisée dans la gestion et l'exploitation de piscine.

Deux entreprises ont répondu aux critères de cette offre : la même SA Bodin, candidate donc à sa propre succession, mais pour un contrat cette fois moins long, et la société Vert Marine.

Un examen pointu a alors été réalisé sur ces deux offres.

Tous les points évoqués dans le cahier des charges de ce nouveau marché ont été ainsi décortiqués. Furent donc passés à la loupe : les moyens généraux de deux sociétés, leurs matériels d'exploitation, l'entretien, le renouvellement, les moyens d'exploitation ; l'amélioration des équipements existants ; le plan de communication ; les périodes d'ouverture et les amplitudes d'exploitation ; le règlement de service ; les questions d'hygiène, de sécurité, de tarification ; la redevance versée par le délégataire ; les conditions financières d'exploitation, la qualité ; les assurances.

Au final, devait être ainsi évalué la valeur économique, technique et financière des offres.

Après un long travail d'analyse des deux projets – un dossier consultable, par tous, à la Communauté de communes où chaque point de comparaison entre les propositions des deux sociétés est présenté de façon transparente – le conseil communautaire a décidé de confier la gestion et l'exploitation de son centre aqua-récréatif à la société « Vert Marine » pour une durée de 5 ans. Dans un souci de bonne gestion de l'argent public, le Conseil communautaire a donc décidé de choisir cette société qui présentait une offre économique nettement plus avantageuse pour la collectivité.

A noter que le nouveau repreneur est tenu de reprendre l'ensemble du personnel permanent de l'ex-océanile. Il n'y aura donc pas de personnel mis au chômage du fait de ce changement d'exploitant.

Le centre aqua-récréatif de Noirmoutier en l'île rouvrira ses portes le 11 février prochain.